

Bulletin d'information n° 26

(Janvier 2021)

1, impasse La Curieuse
Carrefour 2000
30240 Le Grau du Roi

☎ 04 66 51 92 67

☎ 06 11 73 70 47

✉ alpc02@wanadoo.fr

🌐 www.alpc2-port-camargue.fr

Accueil des Adhérents
tous les samedis matin
à notre local
de 10 à 12 heures

Sommaire

La lettre du Président
L'équipe de l'ALPC²
Bilan financier 2020
AG 2021
Contrats Marinas
Le mauvais coup de la
Régie
Taxe foncière
Conciergerie
Vie locale
Le conseil portuaire
Les JO
Brèves de la Régie
Travaux – Equipements
Le banc de sable
SNSM
Sécurité PC
Les quais danois
Environnement
Chenal Sud
Circulation routière
Bilan-budget

Sur votre agenda

(sous réserve)

Assemblée générale

3 avril 2021

Vide grenier ARP

15 mai 2021

Vide grenier ALPC²

21 aout 2021

La lettre du Président

Chères Adhérentes, Chers Adhérents,

Les injonctions sanitaires des autorités de l'Etat, ne nous ont pas permis d'organiser notre traditionnelle Assemblée Générale programmée pour le 11 Avril 2020, nous privant de ce contact si privilégié avec nos adhérents. Souhaitons que 2021 permette de nous retrouver pour ces moments d'informations, d'échanges et de convivialité.

Nous vous avons tenu informés de nos actions au travers de nos " flash infos " et la diffusion des comptes au 31 décembre 2019, qui n'ont fait l'objet d'aucune observation.

Cette année 2020 est marquée par la mise en place des nouveaux contrats "plans d'eau marinas" pour tous les propriétaires, avec application des nouveaux tarifs qui affectent essentiellement la première tranche de marinas. Grâce à notre pugnacité et l'aide de nos avocats, nous avons obtenu l'application du jugement du Tribunal Administratif de Nîmes du 22/11/2019, nous dispensant de la taxe foncière sur les plans d'eau, à compter de l'année 2021. Décision entérinée par le Conseil d'Administration de la Régie autonome du Port, sur proposition de son Président, le Docteur Robert Crauste.

Nous avons maintenu un contact permanent avec la Préfecture, la Mairie, la Communauté de Communes, plus spécialement la Régie du Port afin de faire le point sur : la vie du Port, le Chenal Sud, la sécurité...en clair tout ce qui affecte la qualité de vie des Port-Camarguais.

Au cours de l'année 2020, de nombreux changements sont intervenus : dans notre Conseil d'Administration, notre présence au Conseil Portuaire, à la Communauté de Communes, une Equipe Municipale remodelée par les élections de Juin 2020, ainsi que le départ annoncé du Directeur du Port, Michel Cavailles.

Vous trouverez dans ce bulletin, des explications circonstanciées sur toutes ces informations et sachez que nous sommes plus que jamais à votre disposition lors de notre permanence chaque samedi matin de 10 h à 12 h.

Cependant, permettez-moi de vous faire part, d'une certaine déception partagée avec nos administrateurs sur l'évolution du nombre d'adhérents qui conserve sa dynamique avec 38 nouveaux adhérents en 2020, mais constate, à regret , le non renouvellement de cotisations de nombreux anciens adhérents. Nous espérons un meilleur soutien dans nos actions !

Dans l'espoir de vous retrouver pour une prochaine Assemblée Générale, au nom du Conseil d'Administration je vous présente tous nos meilleurs vœux pour cette nouvelle Année.

Le Président
Bernard Martin

L'Assemblée Générale de l'ALPC² se déroulera le 3 avril 2021 à partir de 16 heures au Théâtre Jean Pierre Cassel - Palais des Sports et de la Culture du Grau du Roi.

Pour faciliter les formalités d'accès, vous pouvez dès maintenant régler votre cotisation 2021 (25€) . Voir formulaire ci dessus.

L'EQUIPE DE L'ALPC² A VOTRE SERVICE

En l'absence d'Assemblée Générale en 2020, les membres du Conseil d'Administration sont ceux élus lors de l'Assemblée Générale du samedi 20 avril 2019 à l'unanimité.

Lors du Conseil d'Administration du 6 mai 2019, Bernard MARTIN avait été renouvelé à l'unanimité dans son mandat de Président de notre association. A ce jour, le bureau est ainsi composé :

Vice-président.....Jean-Pierre Cherifcheikh
Secrétaire Général.....Jacques Gutmacher
Secrétaires adjoints.....Jean-Claude Goubert - Françoise La Mesta
Trésorier.....Claude Marmorat

Françoise Lautrec s'est retirée du Bureau et se consacre à ses mandats électifs de 2^{ème} adjointe au Maire et de Conseillère Communautaire (CCTC).

Les Administrateurs :

Mrs Marcel Aguilar, Daniel Ayme, Patrick Berthier, Jean-Pierre Dias, Robert Folcher, Jean-Pierre Guillemin, Cyril Larouzière, Gilbert Lefevre, Claude Meurice, Patrick Revel.

NB : démissions de Mme Challegard et Daniel Fesquet. Cooptation de Patrick Revel par le Conseil d'Administration en application de l'article 8 de nos statuts.

Membres fondateurs et Membres honoraires : Mme Liliane Goll, Mrs Émile Bauchet, Emile Roux.

Délégations :

JP Cherifcheikh est administrateur de la **Régie du Port**.

Conseil portuaire : suite aux départs de Mme Lautrec et de Mr Fesquet, nous sommes représentés par : Bernard Martin, Jean-Claude Goubert, Claude Marmorat, membres titulaires. membres suppléants Patrick Berthier, J-P Guillemin.

L'ALPC² est représentée au **Parlement de la Mer** par J.P. Cherifcheikh.

L'ALPC² est co-fondatrice et membre de **Capnubam** (Collectif d'associations pour la Protection de la Nature et des usagers de la baie d'Aigues Mortes).

Notre Conseil d'Administration se réunit le premier samedi de chaque mois (sauf COVID).

Une permanence est assurée chaque samedi matin, de 10 heures à midi, en nos locaux Carrefour 2000.

En cas d'urgence 06 11 72 70 47

Bilan financier pour 2020

Le grand dérèglement dû aux implications de la pandémie du Covid 19 a très largement compromis nos activités festives, nous privant de pouvoir organiser d'une part le Vide Grenier et d'autre part le dîner qui intervient à la suite de l'Assemblée Générale. Il en est de même pour nos publications comme les bulletins d'information qui font l'objet d'envois postaux et dont les coûts, répartis entre les tirages et le timbrage, ne sont pas négligeables.

En ce qui concerne les recettes, nous constatons une légère baisse des renouvellements d'adhésion que l'on peut expliquer par la morosité de l'ambiance générale générée par cette pandémie. Toutefois, dans le même temps, nous enregistrons avec satisfaction la venue de nouveaux adhérents soucieux de voir leurs intérêts défendus avec efficacité.

ASSEMBLEE GENERALE ALPC²..... 2021 ?

Croyez bien que c'est à regret que nous avons annulé notre assemblée générale de 2020, devant nous soumettre aux exigences sanitaires en cette période de pandémie.

Nous espérons qu'il nous sera possible de nous réunir tous pour une prochaine assemblée générale que nous arrêtons traditionnellement le samedi de Pâques soit le

3 avril 2021

A défaut, nous organiserons une assemblée par correspondance ou vidéo conférence afin que vous puissiez participer aux votes des résolutions. Dans l'immédiat, nous joignons dans ce bulletin les comptes de notre association pour information.

Bien entendu, notre vœu est de nous retrouver à Port Camargue et plus encore autour de notre buffet traditionnel, source d'échanges et de convivialité.

APPLICATION DES NOUVEAUX CONTRATS MARINAS

Les Concessions d'origine « plans d'eau marinas » sont arrivées à leur terme le 31 décembre 2019. De nouveaux contrats pour une durée de 35 ans sont mis en place depuis 2016, pour une échéance finale au **31 décembre 2051**, quelle que soit la date de signature.

Au 1^{er} janvier les nouvelles conditions financières sont mises en application .

- Suppression de la redevance forfaitaire sur la première tranche et alignement sur la tarification 2^{ème} tranche, cette nouvelle redevance d'occupation du plan d'eau prend en compte dorénavant la largeur moyenne du plan d'eau et non le linéaire de quai comme précédemment.
- Tarification de 96.65 € HT / m par largeur moyenne du plan d'eau.
- **Participation au financement d'ouvrages portuaires nouveaux.**
- Rappelons que cette participation constitue la contrepartie financière de l'obtention de contrats pour une durée maximale de 35 ans (en application de l'article R.5314-31 du code des transports).
- La participation annuelle est fixée à 72 € HT / m de largeur moyenne du plan d'eau, pendant les cinq premières années du contrat, sans indexation.
- Pendant la durée du contrat, la Régie indiquera chaque année le montant des travaux correspondants aux ouvrages portuaires nouveaux. (NB : les premiers contrats signés ont permis d'apporter un million d'euros à la construction de l'école de mer !)

Ces nouveaux contrats de 35 ans sont le résultat des négociations menées par l'ALPC² pendant une huitaine d'années. Devant un vide juridique évident concernant les fins de concession, c'est un contrat gagnant / gagnant abouti après consultation des services de l'Etat, la Préfecture et finalement conclu au niveau Régie et Mairie du Grau du Roi.

Contractuellement, cette facturation annuelle doit être réglée en un terme par le titulaire dans un délai d'un mois après la date de facturation, fixée au plus tard au 1^{er} avril de chaque année.

Exceptionnellement, la facturation de l'année 2020 vous a été adressée fin septembre, compte tenu notamment de l'opposition que nous avons formulée quant à l'application de la taxe foncière sur les plans d'eau marinas (cf article ci-contre) TAXE FONCIERE.

LE MAUVAIS COUP DE LA REGIE.....+ 3 %

Ignorant que nous sommes dans une crise sanitaire, économique et sociale majeure Mr Cavailles Directeur du Port a soumis au Conseil d'Administration de la Régie.....une augmentation des tarifs du port (marinas et Port Public) de 5%... ! Ce Conseil a finalement voté une augmentation de 3%.

Les représentants du Port Public et des marinas ainsi que tous les utilisateurs du Port se sont opposés à cette augmentation, cependant nous sommes minoritaires dans cette Assemblée. Le scrutin s'est établi à l'égalité de voix, cette augmentation a été entérinée grâce à la voix prépondérante de Mr Robert CRAUSTE Président de la Régie. *(les électeurs du secteur marinas qui ont apporté massivement leurs suffrages au candidat Crauste, lors des dernières élections municipales, apprécieront !).*

Cette augmentation concerne uniquement la redevance des contrats, la participation financière étant contractuellement fixe sur 5 ans maximum.

Cette décision du Conseil d'Administration est d'autant plus choquante, que l'application des nouveaux contrats a eu pour effet des augmentations significatives de la redevance dans la première tranche marinas (abandon du forfait et facturation au mètre linéaire moyen).

Force est de constater que les responsables (Mairie, Régie) ont une incapacité prégnante à réaliser des économies budgétaires, mais une grande propension à taxer les usagers !

Pour notre part nous nous sommes opposés avec véhémence à cette augmentation et poursuivons nos actions, par voie de presse, et auprès du Tribunal Administratif.

LA TAXE FONCIERE SUR LES PLANS D'EAU.....HISTORIQUE.....EPILOGUE

En 1997, la Chambre de Commerce de Nîmes, alors gestionnaire de Port Camargue, réclamait dans sa facturation de la redevance d'occupation du plan d'eau, des impôts fonciers de 1996 et 1997 (pour mémoire 660 francs annuel pour un plan d'eau de 3 m 50).

Ce fut le fait générateur de la constitution de l'ALPC², regroupant quelques pères fondateurs de notre association, contestant l'application de cette fiscalité.

Dès 1998, nous déposons un recours auprès du Tribunal Administratif de Montpellier, qui statuait en notre faveur. La Chambre de Commerce fit appel de cette décision auprès de la Cour d'Appel Administrative de Marseille.

Devant les arrêts contradictoires de cette assemblée, nous avons fait appel près le Conseil d'Etat avec l'appui de nos avocats, Maîtres Fortunet et Barthélemy. Dans l'attente des attendus du Conseil d'Etat, nous avons obtenu la suspension de cette taxe. Après douze années de procédure, le Conseil d'Etat (arrêts du 5 mai 2010 et 20 décembre 2011) confirmait que la Régie était en droit de répercuter la charge de la taxe foncière, mais en modifiait la méthode de calcul.

La taxe foncière fut ainsi ramenée de 114 € HT à 26 € HT pour 3 m 50 de quai, tarif maintenu jusqu'en 2015.

La procédure que nous avons engagée, poursuivie par la Régie, a donné lieu à des dégrèvements fiscaux importants au bénéfice de la Régie (plusieurs millions d'euros).

Par contrecoup, BERCY réagissait en révisant cette taxe foncière sur l'ensemble des ports méditerranéens sur la base de calcul de 100 € environ (retour à la case départ). Suite à notre pétition pour laquelle vous avez été nombreux à participer, adressée à Monsieur Moscovici, alors Ministre des Finances, son application est reportée d'un an et devient effective en 2016 jusqu'à ce jour.

Dans nos derniers bulletins (n° 23, 24, 25) et nos flash infos (13/06, 30/07, 5/08, 19/09) nous vous avons informés d'une procédure engagée par la Régie et surtout de notre contestation suite au jugement du Tribunal Administratif de Nîmes en date du 22 novembre 2019.

Par notre courrier du 17 février 2020, nous interpellions Monsieur le Docteur Robert Crauste, Président de la Régie et Monsieur Cavailles, Directeur du Port ; en effet :

dans son jugement rendu en date du 22/11/2019 enregistré sous le numéro : 1703667 - 3 le Tribunal Administratif de Nîmes stipule : « *qu'il résulte de l'instruction et notamment des avis d'imposition en litige, que les taxes foncières établies par l'administration au titre des propriétés bâties.....n'avaient pas pour assiette les plans d'eau ni les ponts flottants...*).

Les négociations que nous avons engagées ont été agréées par le Conseil d'Administration de la Régie en date du 11/09/2020, sur proposition de son Président, le Docteur Robert Crauste :

Suppression du paiement de la taxe foncière dès l'année 2021

Abrogation de l'article 5 des conditions particulières et article 9-3 des conditions générales de nos nouveaux contrats, donnant lieu à un avenant qui vous sera proposé par la Régie.

Au total 23 années de procédure et de négociations pour obtenir ce résultat, et « de facto » la TVA indûment appliquée sur la taxe foncière, véritable hérésie fiscale d'un impôt sur l'impôt, disparaît !

Restons toujours pugnaces dans nos actions.

VENTE DE MARINAS *

Les transactions immobilières « Marinas » évoluent favorablement :

2017.....	59 ventes
2018.....	84 ventes
2019.....	91 ventes
2020	64 + 20 en cours chez les notaires

* renseignements Régie

UN PROJET DE CONCIERGERIE NAUTIQUE ?.....ATTENTION DANGER

A l'ordre du jour du Conseil d'Administration de la Régie du 7 octobre 2020, était programmée une « réflexion sur l'évolution de Port Camargue », il s'agissait en fait de mettre à l'étude un projet de conciergerie nautique utilisant les plans d'eau vacants dans les deux zones de marinas !!

Il y aurait un nombre très important de marinas sans bateau ?

Dans le détail, la Régie proposerait de gérer l'amarrage d'un bateau devant une marina et de le mettre à disposition pour navigation, par simple appel du propriétaire de ce bateau, et assurerait le ré-amarrage au retour devant la marina concernée.

Il est certain que cette occupation de places devant les marinas est un « vieux serpent de mer » des professionnels du nautisme peu regardants sur les droits de propriété de chacun.

Nous avons sollicité une entrevue avec Monsieur Cavailles pour lui faire part de **notre totale opposition à ce projet, réitérée par notre Vice-président au Conseil d'Administration de la Régie du 7 octobre 2020.**

Rappelons que :

- 1 - l'article 11 des conditions générales de nos contrats stipule : La sous location exclusive du plan d'eau par le titulaire est interdite.
- 2 - Le plan d'eau est indissociable de la propriété immobilière.
- 3 - Les quais ont un caractère privé et la limite du domaine public portuaire est fixée à 50 cm de l'extrémité des quais sur le plan d'eau.
- 4 - Les pieux d'amarrage sont mitoyens.

Toute amarrage d'un bateau tiers ne peut être autorisé en fonction de ces règles écrites. A défaut, la violation de la propriété privée serait constituée.

Sans oublier les nuisances que cela impliquerait : manœuvres d'amarrages fréquentes, utilisation d'amarrages privés ou mitoyens, responsabilité civile, séjour prolongé sur les quais en fonction des caprices météo, droits de vue sur les bassins, respect du voisinage etc...

Déjà que la réforme du P.L.U. ne participe pas à l'embellissement de Port Camargue, ce projet l'altérerait plus encore.

Nous sommes résolument opposés à cette appropriation des plans d'eau, si besoin par la voie judiciaire.

LA VIE LOCALE

Commune du Grau du Roi

Suite aux résultats du 2^{ème} tour des élections municipales du 28 juin 2020 : Robert Crauste (tenons le cap) est réélu avec 58,20% des voix, devant Charly Crespe (G.R.A.U.) qui obtient 41,80% des voix. Le conseil municipal comporte 8 adjoints au Maire et 20 conseillers municipaux dont 6 d'opposition.

Communauté de Communes (CCTC)

La CCTC regroupe les communes d'Aigues-Mortes, Le Grau du Roi, St Laurent d'Aigouze. Le 15 juillet 2020, les 32 Conseillers communautaires ont élu le Docteur Robert Crauste, nouveau Président de la Communauté de communes.

Les 32 conseillers sont répartis entre : 13 élus d'Aigues-Mortes, 13 élus du Grau du Roi, 6 élus de St Laurent d'Aigouze.

LE CONSEIL PORTUAIRE

Des modifications sont intervenues dans la représentation de notre association au Conseil Portuaire, suite au retrait de Madame Lautrec (adjointe au Maire) démission de Mr Fesquet ayant quitté port Camargue.

Outre notre Président titulaire de droit, sont présents à ce Conseil :

Mrs Goubert et Marmorat.....élus titulaires

Mrs Berthier Patrick et Guillemin.....élus suppléants

Le Conseil a siégé à deux reprises sous la Présidence du Dr Robert Crauste, Président de la Régie, les 2 septembre et 6 novembre 2020.

Nous y avons noté :

- Port Camargue compte 5057 places à fin 2019 dont 68 places en zone technique et 245 places à terre.
- 456 demandes en liste d'attente au 31 décembre.
- qualité des eaux du port : doublement des points de prélèvements, points critiques vers les zones techniques et versant des eaux pluviales. Le pavillon bleu a été attribué.

Monsieur Crauste conteste l'insécurité évoquée par l'ALPC² et d'autres participants ; les statistiques seraient excellentes ? la brigade nautique est toujours active ? Il confirme par ailleurs le maintien de la Gendarmerie Nautique sur le site de Port Camargue. D'après nos informations des problèmes liés à la sécurité ont été enregistrés sur l'avant port émanant des activités nautiques.

Le kite surf source potentielle d'accidents pour les baigneurs notamment sur la plage Sud.

L'affouillement du Port au droit de la Capitainerie fait l'objet d'une surveillance constante par la Régie.

Quais Danois : la Régie propose l'envoi d'un courrier à tous les propriétaires qui n'ont pas encore réalisé les travaux conformes au cahier des charges.

Plusieurs entreprises ont fait une demande d'exonération partielle de leur redevance d'occupation du domaine portuaire, compte tenu de la crise économique, sanitaire et sociale.

La navette portuaire sera exploitée en 2021 par la Sté KEOLIS.

La construction d'un bloc sanitaire sur le quai Frégate doit faire l'objet d'une concertation à poursuivre avec les propriétaires riverains.

Programme de travaux 2021 pour plus de 2 millions d'euros.

Le Conseil d'Administration de la Régie a retenu le principe de création d'un ponton catamaran dans le chenal sud en 2022/2023.

Expérimentation d'une optimisation des plans d'eau libres dans les marinas. **PROJET auquel nous sommes vivement opposés : cf. dossier CONCIERGERIE dans ce bulletin.**

Requalification des zones techniques : mise en sécurité, amélioration des circulations.

Centre de préparation aux jeux Olympiques (cf. article)

JEUX OLYMPIQUES..... 2024

La candidature déposée par la Commune et la Régie du Port au label terre de jeux avait été acceptée en fin d'année 2019. Le 5 octobre 2020, Port Camargue a été sélectionné comme **CENTRE DE PREPARATION AUX JEUX OLYMPIQUES DE 2024.**

Une excellente nouvelle au plan sportif et bien entendu au niveau de l'économie locale !

Sur proposition de Mr le Maire du Grau du Roi, un projet de regroupement des ports candidats de la baie d'Aigues-Mortes a été initié avec les ports de la Grande Motte et Carnon, afin d'établir une complémentarité entre les ports plutôt qu'une concurrence.

De beaux spectacles sportifs en perspective l'objectif pour Port Camargue étant d'accueillir, dès 2022, plusieurs séries olympiques hommes et femmes, : kite surf, planche à voile, 470 , 49er, Laser , Finn, Nacra17 , et peut être la série « course au large ».....**BON VENT !**

BREVES DE LA REGIE

Depuis le début de la mandature, la régie de Port Camargue propose le « plumage » des propriétaires de Marina par des propositions dont certaines frisent l'illégalité !

En premier lieu, nous avons soulevé, bien avant les élections municipales, que la taxe foncière qui nous est répercutée depuis de nombreuses années, ne pouvait plus nous être imputée puisque le tribunal administratif, saisi par la commune pour le compte de la Régie, a jugé que les appontements des Marinas servent d'assiette d'imposition du port mais ne sont pas taxables en tant que tels auprès des propriétaires de marinas ; le Directeur du port, maintes fois interrogé à ce sujet, répondait inlassablement que les avocats de la Régie étudiaient.....

Le candidat-maire Robert Crauste avait, pendant la période électorale, assuré notre Président de sa volonté de prendre en compte la décision de justice et d'exonérer de la taxe foncière les plans d'eau-Marina pour l'année 2019.

Quelle désillusion : une fois élu, le Maire, Président du Conseil d'Administration de la Régie, proposa de surseoir de 2019 à 2020 au motif que les 184 310 €, montant de la taxe marina, soit 1.53% du budget global de la régie, risquaient de mettre en péril le budget 2020 de 8 317 518€, comme si, sur un tel budget, on n'était pas capable de trouver 1.5 % d'économie ?????

Mais le scandale fut de proposer, de surcroît, une augmentation de 3% des redevances pour l'ensemble du port pour 2021.

Dans cette période où l'économie est au plus bas, où les salaires, les pensions n'augmentent pas, où l'Etat a décidé de ne pas augmenter les impôts et où toutes les institutions publiques serrent les boulons, notre président du CA, usant de sa voix prépondérante en cas de partage des voix, a tranché. (Les 8 membres du Conseil municipal ont voté « pour », 8 ont voté « contre », à savoir les représentants des associations).

Quelle honte ! en même temps, le SPINAKEE demande la révision de sa redevance d'occupation du domaine public : il va de soi, que si on baisse sa participation, celle des marinas devra être réduite dans la même proportion ; on nous oppose qu'on a un hôtel-restaurant étoilé qui, aux dires de l'avocat de son propriétaire, ne dégage pas de salaire ! est-ce à la régie de participer à ses risques ? Si la mairie souhaite faire une action sociale pour cet établissement, qu'elle la prenne en charge.

Autre scandale : l'entreprise JET ROI ne respecte pas le cahier des charges qui lui impose de démonter ses installations à la fin de sa saison et ce depuis 2 ans, ce qui est une grave violation par rapport aux concurrents qui ont été évincés, puisque le démontage et le stockage ont un coût ; aucune injonction n'a été faite à ce sujet de la part de l'autorité portuaire, qui nous demande l'exonération totale de sa redevance de 63 684.44 € HT ; la commission des finances demande la résiliation du contrat, le Président et le Directeur proposent d'envoyer une lettre recommandée !

Pour ne restituer que les faits les plus importants la société THALASSA a laissé une ardoise de 100.000 € : qu'a fait la régie pour éviter d'en arriver là ?

Enfin, je ne rentrerai pas dans les détails (cf. article du Président) du projet de constitution d'une conciergerie permettant à la régie de sous-louer les appontements des Marinas, en toute illégalité par rapport aux règles concernant le droit d'amodiation.

On est prêt à exonérer certains et à faire payer les autres !

NB : à noter que les 5000 propriétaires de bateaux qui constituent la quasi-totalité des clients de la Régie ne possèdent au Conseil d'Administration de la Régie que 2 voix sur 16 :

- ALPC² représentée par notre vice-président Jean-Pierre CHERIFCHEIKH

- ASPPC représentée par son Président Jean PERRIN

C'est la loi !.....mais pas très démocratique.

TRAVAUX - EQUIPEMENTS

Malgré la crise liée au COVID, la Régie poursuit un important programme de travaux, dont détail ci-dessous. Il s'appuie sur 30% de subventions diverses et bénéficiera, en outre, de la participation financière des Marinas pour environ 550.000€ environ (contrepartie du renouvellement des contrats d'occupation des plans d'eau jusqu'en décembre 2051).

Réf.	TRAVAUX / EQUIPEMENTS Projet de programme 2021	Montant	Subvention demandée
1	Optimisation des infrastructures portuaire		
1.1	Changement des pieux pontons 5, A, D, I (en partie)	150 000€	
1.2	Réaménagement des pontons en béton H, J, K (installation d'un nouveau profil de rive)	280 000€	
1.3	Aménagement cale de mise à l'eau et parc à bateaux (amélioration du contrôle d'accès)	50 000€	
1.4	Optimisation des postes d'amarrage	25 000€	
1.5	Renouvellement coiffes de pieux	50 000€	
1.6	Remplacement poutre en béton ponton 1	80 000€	
	Sous-total 1 :	635 000€	0€
2	Aménagement des espaces à terre		
2.1	Reprise du cheminement stabilisé sur la berge Nord du Chenal Sud (réutilisation des produits de dragage)	80 000€	40 000€
2.2	Colonne de tri enterrée au Spinaker	32 900€	16 450€
2.3	Installation de rack à vélos supplémentaires	32 480€	16 240€
	Sous-total 2 :	145 380€	72 690€
3	Renforcement des réaux courant faible, électrique et eau		
3.1	Installation de panneaux photovoltaïques sur l'Ecole de mer pour une autoconsommation	350 000€	210 000€
3.2	Installation de 1000 modules de mesures des consommations électriques	200 000€	100 000€
3.3	Extension du réseau de fibres optiques à toutes les entrées de ponton	71 760€	35 880€
3.4	Installation d'un dispositif de supervision du contrôle d'accès avec fibre ou radiocommande	44 108€	22 054€
3.5	Poursuite des mises en conformité des TGBT	20 000€	
	Sous-total 3 :	685 868€	367 934€
4	Aménagements pour l'accueil, la formation et le développement du nautisme		
4.1	Cabines du port-Construction sanitaires Frégate	210 000€	105 000€
4.2	Aménagement hangar Alma nautique/accueil INM	100 000€	50 000€
4.3	Installation de panneaux de communication à l'entrée des pontons et dans les sanitaires	40 000€	20 000€
4.4	Installation de la vidéosurveillance à l'entrée des cabines du port	7 602€	3 801€
4.5	Optimisation espace traiteur Yacht Club	15 000€	
	Sous-total 4 :	372 602€	178 801€
5	Aménagement et équipement des zones techniques		
5.1	Reprise de la totalité des enrobés de la ZT2 (4000m²)	200 000€	
5.2	Révision et modification engins de manutention	20 000€	
5.3	Renouvellement des systèmes de filtration/séparation des décanteurs des zones techniques et station avitaillement	30 000€	
5.4	Acquisition de biers de calage	30 000€	
5.5	Acquisition de ponceuses, nettoyeurs haute pression et équipements individuels destinés à la location	25 000€	12 500€
	Sous-total 5 :	305 000€	12 500€
6	Equipements divers		
6.1	Migration Microsoft Office 2019 pour chaque PC utilisateurs	8 000€	
6.2	Développement d'une application " Port Camargue " pour la gestion des services portuaires	50 000€	25 000€
6.3	Développement de nouveaux mobiliers urbains (parvis notamment), d'ombrage et de stations vélos	52 000€	26 000€
6.4	Sonorisation Club House, Levant+ Sonorisation cabines du port : Capitainerie, Spinaker, Frégate	22 367€	11 183€
	Sous-total 6 :	132 367€	62 183€
	Total HT :	2 276 216€	694 108€
	Capacité d'autofinancement hors subventions en 2020 (amortissements et financement marinas)	1 944 070€	694 108€

TRAVAUX PORTUAIRES

A notre demande, la Régie a fait procéder par l'entreprise ETRAVE, au curage des buses qui assurent la circulation hydraulique entre les différentes anses du secteur marina.

Des travaux de dragage sont prévus dans le Chenal Sud en janvier / février 2021, il sera également réalisé un dragage dans l'entrée du secteur marina, la carte bathymétrique de ces travaux est à votre disposition à notre permanence.

LE BANC DE SABLE

De manière récurrente, la mer poursuit l'ensablement de la baie d'Aigues Mortes, ce qui rappelle aux plus anciens, a été l'origine de la création de Port Camargue. Aujourd'hui, nous assistons au développement d'un sympathique banc de sable, très prisé des plaisanciers, baigneurs et pêcheurs à pied.

Cependant, les nuisances sont nombreuses : obstruction de l'entrée du chenal SUD, mouillages anarchiques, vitesses excessives, pollutions diverses. La zone de balisage n'est pas respectée.

Cette situation relève de la compétence de la Commune pour le mouillage dans la limite des 300 mètres et de la Préfecture maritime au-delà.

Un projet de mouillage règlementé et « payant » a été déposé en Mairie ? en outre, il est urgent de revoir l'accès au Chenal SUD. Depuis 2018, la DREAL surveille l'évolution de ce banc de sable qui risque à terme de produire plus d'inconvénients que les satisfactions nautiques actuelles. Un rallongement du môle actuel de 300 mètres ne permettrait de reculer le problème que de quelques années.

QUID d'une solution technique et de sa prise en charge ? Les services de l'Etat sont alertés mais ont-ils conscience de ce danger d'ensablement permanent ?



7R Picture - Région Occitanie

LES SAUVETEURS EN MER.....SNSM

La station de sauvetage en mer a été créée en 1974 à Port Camargue. Elle compte à ce jour 32 bénévoles, qui, outre les opérations de secours se forment toute l'année, afin d'acquérir ou de maintenir les compétences nécessaires.

En 2020, la vedette Sainte Sarah II a subi d'importants travaux de révision, mise aux normes et dotée d'équipements électroniques ultra modernes.

Activité 2020 : 129 sorties dont 71 sauvetages, 30 exercices, 22 dispersions de cendres.

Au total 177 personnes secourues !

Pour que l'eau de mer n'ait jamais le goût des larmes.....Soutenez vos sauveteurs en mer de Port Camargue.....Contact 06 64 64 26 17.....Sns30@orange.fr

Sécurité sur Port Camargue : Rien ne va plus

Malgré nos interventions répétées et insistantes nous n'avons pas pu obtenir cette année les quelques éléments d'information que nous sollicitons habituellement auprès de la municipalité sur l'évolution de la délinquance et de la sécurité dans notre quartier. En 2019 il en avait été de même, la Gendarmerie refusant de communiquer sur ce sujet au prétexte que la divulgation de ces renseignements pouvait altérer la campagne des municipales et influencer ainsi le vote des électeurs (sans doute trop inconstants, naïfs ou partiaux...). **Cette « omerta »** cacherait-elle en fait un mauvais bilan ? La question reste posée, d'autant plus qu'au cours de l'été dernier plusieurs de nos adhérents nous ont signalé avoir été victimes de cambriolages ainsi que de vols de deux roues notamment dans le secteur des marinas (les vols de vélos constituent depuis de trop nombreuses années un véritable fléau sur Port Camargue). Plus récemment, deux voiliers amarrés dans les marinas ont été squattés par des inconnus, manifestement durant plusieurs jours, au vu du volume important des déchets ménagers qu'ils ont laissés à bord... La capitainerie a été alertée et plaintes déposées à la gendarmerie.

S'agit-il d'un phénomène nouveau ou isolé, l'avenir nous le dira.

« **La sécurité étant l'affaire de tous** », selon la propre expression du Ministre de l'intérieur, nos concitoyens devraient donc, en vertu de nos principes démocratiques, être régulièrement informés du bilan d'activité des forces de sécurité sur leur commune. Ce n'est pas le cas du Grau du Roi, semble-t-il, et nous regrettons ce manque de transparence.

Par ailleurs, où est donc passée la police de proximité de Port Camargue ?

Cet été, les forces de police et de gendarmerie ont été étrangement absentes sur notre quartier ; Crise corona virus oblige, paraît-il, les policiers municipaux auraient reçu pour consignes de se concentrer sur le centre ville afin d'y opérer les contrôles liés au bon respect des règles sanitaires imposées.

Aucune patrouille pédestre, pas la moindre présence de nos îlotiers de proximité, seuls **quelques brefs passages, aussi furtifs que rapides et discrets**, de véhicules de la police municipale ont été (parfois) observés.

L'unité nautique de la police municipale est également portée disparue -corps et biens- : Faute d'effectifs suffisants, ces agents ont été rapatriés sur le centre ville, le local mis à disposition a été repris par la Régie portuaire ; «Gaéta », le bateau de la brigade est resté immobilisé tout l'été, en souffrance, amarré au quai de la capitainerie, en panne de moteur pour une durée indéterminée, les travaux de réparation représentant un coût trop élevé...

- Pendant ce temps le mouillage souvent anarchique de navires de plaisance à proximité et parfois même à l'intérieur du balisage d'accès au chenal Sud suscitait la colère des propriétaires de marinas / usagers de ces plans d'eau.

- Pendant ce temps les mêmes propriétaires déploraient le trafic dense, incessant et incontrôlé dans le chenal sud de paddles, canoës-kayaks, scooters de mer en provenance **des bases nautiques illégales** du village de vacances (Yelloh village) et du terrain de camping riverain.

- Pendant ce temps, à l'intérieur du port, paddles, scooters de mer et autres objets flottants non identifiés organisaient la pagaille sous l'œil bienveillant de la capitainerie.

- Pendant ce temps un arrêté municipal interdisait toute activité sur l'étang de Salonique et ses abords, au grand dam des pêcheurs plaisanciers. Un collectif s'est d'ailleurs rapidement créé puis érigé en association et a lancé une pétition qui a obtenu plusieurs centaines de signatures.

- Pendant ce temps sur la plage sud les baignades familiales étaient quotidiennement perturbées par les départs ou accostages intempestifs de kitesurfeurs, susceptibles de provoquer à tout moment de graves accidents, notamment auprès de très jeunes enfants.

Deux bonnes nouvelles sont néanmoins parvenues à tempérer notre scepticisme :

On nous promet pour l'été prochain une unité nautique renforcée, composée de 6 agents et dotée de deux embarcations opérant la surveillance du port et du littoral graulen.

D'autre part, la Brigade nautique de la gendarmerie, implantée sur le port et qui devait être dissoute, serait finalement maintenue. Il convient néanmoins de souligner que cette unité a une compétence territoriale très étendue (littoral Languedoc) et intervient peu sur Port Camargue.

Autre motif d'insatisfaction : La ville bénéficie depuis 2015 d'un puissant et efficace réseau de vidéo protection, qui va être prochainement densifié par l'implantation de nouvelles caméras sur des secteurs qui en étaient dépourvus ; mais une fois encore Port Camargue sera le grand oublié. Notre quartier n'est pas prévu au programme. **Mis à part sur le port public, aucune caméra n'y est implantée !**

.../...

.../...

Décidemment Port Camargue demeurera toujours le quartier - éternel ignoré - du Grau du roi, une « terra incognita », une fois passée la frontière du Seaquarium et du Casino... Un « Far Est » en quelque sorte dont les habitants (estivants éphémères en majorité...) n'auraient pour seul intérêt aux yeux de la municipalité que leurs **fortes contributions, fiscales au budget de la commune, et financières au fonctionnement de la régie portuaire**... Triste constat.

Enfin, dernier point de frustration, les quatre conseils de quartiers (Centre ville, Le Boucanet, Rive Gauche, Port Camargue) qui représentaient une réelle force de proposition contribuant à améliorer la qualité de vie sur notre commune, ont été supprimés sans concertation préalable ainsi que le secrétariat permanent de cette instance, jusque-là tenu par un fonctionnaire territorial.

Formons des vœux pour qu'en 2021, notre quartier, premier port de plaisance d'Europe et future " Terre des Jeux " , bénéficie enfin auprès de la municipalité de la même considération que celle accordée aux autres territoires graulens.

Nous le méritons, nous le revendiquons.

LES QUAIS DANOIS1^{ère} tranche des marinas

Il n'est pas inutile de rappeler que les propriétaires de marinas sont contractuellement responsables de tous les travaux indispensables à la solidité et à la pérennité des ouvrages d'accostage qui sont sa propriété et implantés en milieu marin (article 8-1 des nouveaux contrats).

Dans un premier temps et à titre provisoire, il a été préconisé par le cabinet d'expertise EGIS la pose d'étais de soutien, à raison de deux étais pour chaque poutre de 6 mètres. Nous vous avons communiqué des informations techniques et financières dans notre bulletin 24 de Janvier 2019.

La Régie doit vous adresser prochainement une relance sur la mise en place de ces renforts d'une part et l'avancement de vos réflexions ou actions pour la mise en œuvre des travaux de remplacement des structures d'autre part.

Selon nos informations une copropriété s'est engagée auprès d'une entreprise gardoise pour une réfection de ses quais pour le prix de **3300 euros le mètre** linéaire de quai.

Il s'agit du tarif que nous avons préconisé en opposition à celui proposé par le Cabinet EGIS et la Régie à hauteur de **9900 euros**, soit le triple du tarif marchand.

Nous sommes dans le vrai !

LES ESPACES VERTS.....LA VOIRIE..... des points noirs

Le rond-point signalétique " LE GRAU DU ROI " marquant l'entrée de la Commune en provenance de La Grande Motte est d'une pauvreté absolue ! et pas à la hauteur du Premier Port de Plaisance d'Europe, slogan tant revendiqué par la Mairie et la Régie.

Sur le plan général, nos espaces verts souffrent de la comparaison avec notre voisine de La Grande Motte (LGM) même population, même budget.

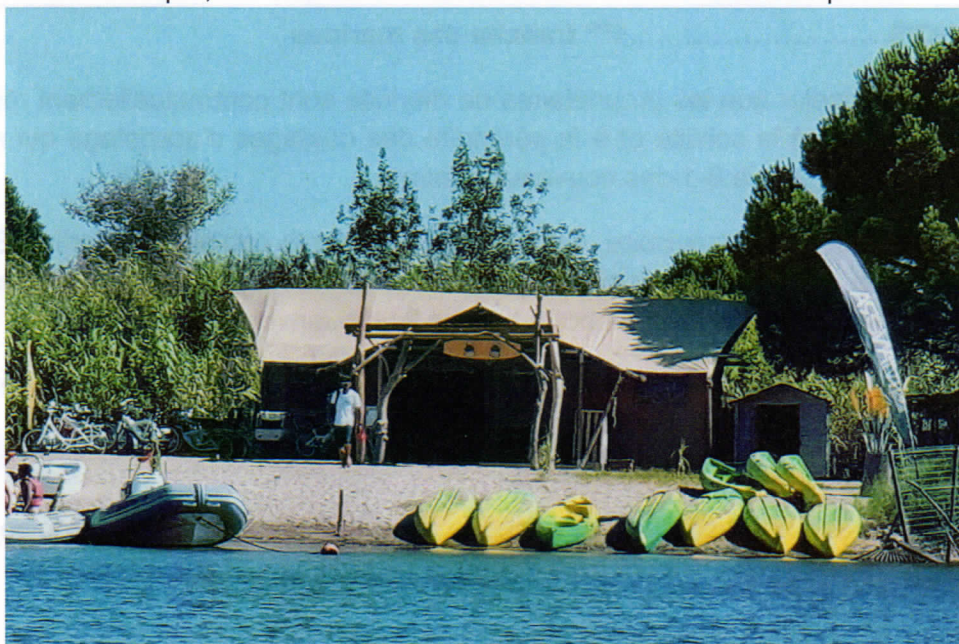
De nombreux travaux de voirie ont été réalisés en 2020 et nous nous en félicitons. Des points noirs subsistent sur le secteur de Port Camargue : une portion de 60 mètres au début de l'avenue Le Foudroyant, ainsi que la voie double, à hauteur des tennis, dans la Route des Marines (passage obligé de la majorité des résidents de Port Camargue).

LE CHENAL SUD

Dans nos deniers bulletins, nous vous faisons part de nos inquiétudes sur l'évolution du Chenal Sud, dont la conception était rappelée par la Régie lors du 40^e anniversaire de Port Camargue : " *La création du Chenal Sud à l'abri de la ligne d'arrêt des sables s'est avérée capitale puisque cet ouvrage va contribuer à améliorer le renouvellement des eaux dans tout le port.....dès l'origine du projet, les concepteurs ont compris que pour avoir des eaux portuaires de bonne qualité, il fallait favoriser les échanges avec la mer au moyen de ce chenal...* ".

La cupidité de la Régie, privilégiant les recettes nouvelles au détriment de l'environnement, est passée outre cette invariance originelle :

- Implantation d'une quarantaine d'apportements au seul profit du Camping Municipal.
- création d'un mini-port de 70 places " Isle Catherine " faisant barrage devant les buses de circulation hydraulique.
- mise à disposition du Village du Port, d'un ponton de 100 mètres, obstruant le transit émanant du lac de Salonique.
- une activité de télési nautique qui a fait long feu !
- création d'une base nautique, sur une zone " Natura 2000 " !! cf. ci-dessous photo



Sans compter, le renvoi régulier des eaux polluées des roubines et manades, que nous dénonçons depuis de nombreuses années et qui constitue un scandale écologique.

Nous avons alerté les autorités à de nombreuses reprises :

- Mairie et Régie par courrier du 10 juillet 2019, appuyé par une pétition de 147 riverains du Chenal suivi d'une réunion sans effet.
- Alerte à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer en date du 23 mars 2019, sans réponse.
- Courrier des riverains à Monsieur le Préfet le 20 janvier 2020.
- Notre courrier à la Préfecture du Gard en date du 3 août 2020, étant resté sans réponse, les autorités de l'Etat ayant sans doute d'autres priorités dans cette période de crise sanitaire, nous avons lancé une dernière relance le 6 octobre 2020. Le cas échéant, nous nous adresserons aux plus hautes autorités de l'Etat (Ministères, Natura 2000).

INFO FLASH : un projet d'implantation de catamarans aux lieux et place du Télési !!! Toujours plus, semble être la devise de la Régie, l'ensablement de la sortie du Chenal ne semble pas être sa priorité !

Circulation routière



Nouveauté route des Marines : depuis le rond-point du Trident et jusqu'au rond-point du Cap, la route des Marines passe désormais en zone 30..... Levez le pied.....et prenez garde aux contrôles !

ALPC2 Port Camargue

Bilan financier de l'exercice 2020 et budget prévisionnel 2021. (en Euros)

Dépenses				Recettes			
Dépenses de l'exercice 2020		Prévisionnel 2021		Recettes de l'exercice 2020		Prévisionnel 2021	
Rubriques	Prévisionnel 2020	Réalisé 2020	Prévisionnel 2021	Rubriques	Prévisionnel 2020	Réalisé 2020	Prévisionnel 2021
Timbres Frais de poste	2900,00	444,16	2900,00	Solde banque au 30/12/2019	11369,84	11369,84	
Photocopies bulletins	1700,00	495,00	1700,00	Solde banque au 30/12/2020			19521,05
Fournitures de bureau	800,00	355,40	600,00	Repas AG adhérents	6000,00	0,00	6000,00
Téléphone Internet	900,00	850,04	900,00	Repas AG non adhérents	1200,00	0,00	1200,00
Assurances	400,00	368,26	400,00	Cotisations adhérents	17000,00	15005,00	16000,00
Frais de justice	5000,00	1800,00	5000,00	Vide Grenier	1600,00	0,00	1600,00
AG - Manifestations Frais divers	15500,00	2380,94	15500,00	Remboursements + Divers	0,00	0,00	0,00
Matériel de bureau Informatique	300,00	159,99	300,00				
Sous Total =	27500,00	6853,79	27300,00	Sous Total =	37169,84	26374,84	44321,05
Solde banque 31/12/2019	9669,84			Dus aux fournisseurs			
Solde banque 31/12/2020		19521,05	17021,05				
Total =	37169,84	26374,84	44321,05	Total =	37169,84	26374,84	44321,05

Toutes les pièces comptables sont consultables par les adhérents à notre local - Prendre rendez-vous au 04 66 51 55 72